

---

ÉTATS FINANCIERS 2010 / 2011

---



## TABLE DES MATIÈRES

<b>LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC</b> .....	89
Rapport de la direction .....	91
Rapport du comité de vérification .....	92
Rapport de l'auditeur indépendant .....	93
Résultats consolidés .....	94
Déficit cumulé consolidé .....	95
Bilan consolidé .....	96
Flux de trésorerie consolidés .....	98
Notes complémentaires .....	99
<b>FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES</b>	
<b>FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE</b> .....	115
Rapport du fiduciaire .....	116
Rapport de l'auditeur indépendant .....	117
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles .....	118
Résultats et déficit cumulé .....	118
Bilan .....	119
Fonds d'assurance récolte .....	120
Résultats et avoir .....	120
Bilan .....	121
Notes complémentaires .....	122
<b>FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS</b> .....	129
Rapport de la direction .....	130
Rapport de l'auditeur indépendant .....	131
Résultats et avoir .....	132
Bilan .....	133
Flux de trésorerie .....	134
Notes complémentaires .....	135

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

de l'exercice clos le 31 mars 2011

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

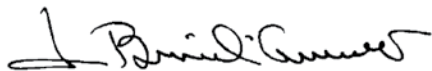
La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Il est bon de rappeler que la subvention du gouvernement du Québec de 630 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 30 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010 et que, conformément aux directives gouvernementales, le solde résiduel de ce montant est affecté au remboursement de ce même déficit.

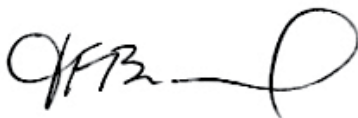
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,

**Jean-François Brouard**

Lévis, le 15 juin 2011

## RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

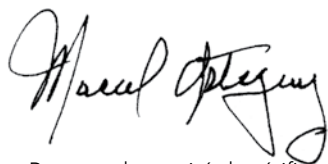
Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles exigences et normes d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés audités.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Ostiguy', written in a cursive style.

Rapport du comité de vérification,

**Marcel Ostiguy**

Lévis, le 15 juin 2011

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du déficit cumulé et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.


J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, FCA auditeur**

Québec, le 15 juin 2011

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2011</b>	2010
<b>PRODUITS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	631 642	686 905
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	145 120	163 644
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	4 488	2 080
Droits administratifs	6 267	4 268
Intérêts - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 760	3 643
Intérêts et revenus de placements	1 175	1 150
Autres revenus	220	391
	<b>797 672</b>	<b>862 081</b>
<b>CHARGES</b>		
Contribution aux Fonds:		
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	403 406	461 336
d'assurance récolte	47 243	46 991
d'assurance prêts agricoles et forestiers	12 010	11 548
Programme Agri-stabilité (note 5)	139 033	171 750
Programme Agri-investissement (note 5)	37 012	30 203
Programme Agri-Québec (note 5)	78 959	-
Contribution au paiement de l'intérêt	421	996
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	9 906	10 732
Autres programmes (note 6)	726	1 324
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	-	1 300
Frais d'administration (note 7)	57 175	57 666
Intérêts (note 8)	11 508	6 648
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 15)	889	2 165
	<b>798 288</b>	<b>802 659</b>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.</b>	<b>(616)</b>	<b>59 422</b>
<b>QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.</b>	<b>(96)</b>	<b>(1 244)</b>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(712)</b>	<b>58 178</b>



# DÉFICIT CUMULÉ CONSOLIDÉ :: DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011 (en milliers de dollars)

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2011			2010
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution du déficit cumulé des opérations depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010	Total	Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	(586 490)	–	(586 490)	(644 668)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES (note 9)</b>	23 842	(24 554)	(712)	58 178
<b>SOLDE À LA FIN (note 9)</b>	(562 648)	(24 554)	(587 202)	(586 490)

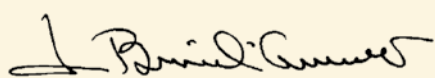
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2011</b>	2010
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	2 131	145
Placements temporaires (note 10)	904	79 788
Créances et intérêts courus	31 890	2 245
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 11)	5 695	5 100
À recevoir des fonds (note 12)	590 855	708 002
À recevoir du gouvernement du Canada (note 13)	124 837	109 557
Versements à recevoir sur prêts (note 14)	463	579
	756 775	905 416
<b>À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 11)</b>	<b>930</b>	<b>809</b>
<b>Prêts (note 14)</b>	<b>1 591</b>	<b>2 337</b>
<b>Placements (note 15)</b>	<b>81 558</b>	<b>82 750</b>
<b>Immobilisations (note 16)</b>	<b>3 457</b>	<b>3 742</b>
	<b>844 311</b>	<b>995 054</b>

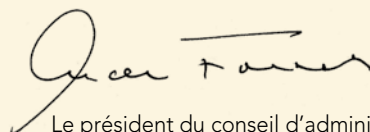
**LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

	<b>2011</b>	2010
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Emprunts temporaires (note 17)	1 085 919	1 345 767
Charges à payer (note 18)	8 161	5 982
Contribution provinciale reportée (note 19)	86	243
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 20)	57 627	56 033
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	24 608	21 102
Dû aux fonds (note 21)	11 904	947
Dû au gouvernement du Canada	1 072	100
Dû au gouvernement du Québec (note 22)	1 318	1 262
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	89 303	78 586
Provision pour programme Agri-investissement (note 5)	47 845	47 517
Provision pour programme Agri-Québec (note 5)	78 959	-
Provision pour vacances	5 059	4 988
	<b>1 411 861</b>	<b>1 562 527</b>
<b>Dû au gouvernement du Québec (note 22)</b>	<b>4 294</b>	<b>4 294</b>
<b>Provision pour congés de maladie (note 23)</b>	<b>15 358</b>	<b>14 723</b>
	<b>1 431 513</b>	<b>1 581 544</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ (note 9)</b>	<b>(587 202)</b>	<b>(586 490)</b>
	<b>844 311</b>	<b>995 054</b>

**Engagements (note 24)**



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
André Forcier

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2011</b>	2010
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(712)	58 178
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 271	1 296
Gain sur disposition d'immobilisations	(1)	(14)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(417)	(272)
Perte de valeur sur placements en BTAA	889	2 165
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	96	1 244
	<b>1 126</b>	<b>62 597</b>
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 25)	<b>182 052</b>	<b>(1 599)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>183 178</b>	<b>60 998</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Avance à Capital Financière agricole inc.	(716)	(966)
Encaissements de prêts	862	1 013
Produit de disposition de placements en BTAA	958	6 570
Acquisitions de placements	(334)	-
Acquisitions d'immobilisations	(999)	(1 375)
Produit de disposition d'immobilisations	1	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(228)</b>	<b>5 257</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(259 848)</b>	<b>13 091</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	<b>(76 898)</b>	<b>79 346</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	<b>79 933</b>	<b>587</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	<b>3 035</b>	<b>79 933</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	2 131	145
Placements temporaires	904	79 788
	<b>3 035</b>	<b>79 933</b>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	11 310	6 475
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste charges à payer	-	13

## LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, d'assurance récolte et d'assurance prêts agricoles et forestiers, qui font l'objet d'états financiers distincts. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin 2011, le projet de loi 130 permettant l'intégration du Fonds à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

#### Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

#### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

#### Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

**Contributions, subventions et paiements de transfert**

Les contributions, subventions et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La convention signée entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec s'est terminée le 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le Ministère versait pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars. De plus, une contribution supplémentaire de 380 millions de dollars a été versée par le ministre pour ce même exercice, en vertu du décret 242-2010 du 24 mars 2010.

Pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, le gouvernement du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars. En vertu du décret 243-2010 du 24 mars 2010, le gouvernement a octroyé une subvention de 630 millions de dollars pour 2010-2011, sous réserve de l'allocation des crédits par ce dernier.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2011	2010
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :		
Contribution annuelle	630 000 <sup>(1)</sup>	305 000
Contribution supplémentaire	–	380 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du MAPAQ	242	505
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	<b>631 642</b>	<b>686 905</b>

(1) Cette enveloppe inclut un montant de 30 millions de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure au montant de 30 millions de dollars, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

#### 4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	<b>2011</b>	2010
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	28 162	27 754
la contribution à l'administration	8 452	10 307
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme (note 5)	80 727	101 802
la contribution à l'administration	3 864	3 789
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme (note 5)	22 165	18 056
la contribution à l'administration	1 586	1 843
	144 956	163 551
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	-	93
la contribution à l'administration	164	-
	145 120	163 644

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	<b>2011</b>	2010
Programme Agri-stabilité	84 591	105 591
Programme d'assurance récolte	36 614	38 061
Programme Agri-investissement	23 915	19 992
	145 120	163 644

#### 5. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de programme peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

6. AUTRES PROGRAMMES

	<b>2011</b>	2010
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	726	1 279
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	-	45
	<b>726</b>	<b>1 324</b>

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<b>2011</b>	2010
Traitements et avantages sociaux	44 173	44 412
Transport et communication	3 148	3 430
Loyers	3 617	3 528
Services professionnels et administratifs	3 985	4 050
Fournitures et matériel	753	743
Entretien et réparations	228	207
Amortissement des immobilisations	1 271	1 296
	<b>57 175</b>	<b>57 666</b>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	<b>2011</b>	2010
Programmes de financement agricole et forestier	21 363	20 935
Programme d'assurance récolte	14 087	17 178
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	8 988	8 354
Programme Agri-stabilité	7 661	7 380
Programme Agri-investissement	2 650	3 075
Programme Agri-Québec	1 359	-
Capital Financière agricole inc.	106	147
Financière agricole du Québec - Développement international	718	585
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)	243	-
Autres	-	12
	<b>57 175</b>	<b>57 666</b>

8. INTÉRÊTS

Les intérêts relatifs au déficit cumulé consolidé au 31 mars 2010 se sont élevés à 6 158 milliers de dollars pour le présent exercice.



## 9. DÉFICIT CUMULÉ

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seraient ajoutées au montant de l'enveloppe annuelle de la Société selon des modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Les modalités ne sont pas encore définies en date de la finalisation des présents états financiers consolidés. De plus, des mécanismes de suivi et de contrôle des coûts ont été prévus, notamment que tout surplus cumulé devrait être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels.

Le 23 décembre 2010, le ministre s'est engagé à permettre à La Financière agricole de verser aux producteurs visés par la mesure d'efficacité au titre de mesure d'atténuation les surplus réalisés sans excéder les sommes qui auraient été autrement versées en l'absence de ladite mesure, en respect du cadre réglementaire et après versement au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles des contributions requises par les analyses actuarielles. Ladite mesure d'efficacité ne s'applique pas en 2010-2011. En 2011-2012 et 2012-2013, elle ne s'applique que partiellement pour les produits veaux d'embouche et agneaux. Elle n'a aucun effet lorsqu'il n'y aurait pas eu de paiement de compensation avant l'application de la mesure. Le conseil d'administration de La Financière agricole prendra position sur la gestion de surplus le cas échéant, à la suite du dépôt des états financiers consolidés 2011-2012.

Le tableau suivant présente la répartition du déficit cumulé au 31 mars 2011:

	<b>2011</b>		
	<b>Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010</b>	<b>Évolution du déficit cumulé des opérations depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010</b>	<b>Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	(586 490)	-	(586 490)
Répartition des résultats :			
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	30 000	-	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010 (note 8)	(6 158)	-	(6 158)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	-	(24 554)	(24 554)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	23 842	(24 554)	(712)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	(562 648)	(24 554)	(587 202)

## 10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<b>2011</b>	2010
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	904	56 425
Acceptations bancaires	-	23 363
	904	79 788

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

11. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	<b>2011</b>	2010
Sans intérêt ni modalité de remboursement	6	3
Portant intérêt aux taux variant de 1,25 % à 1,30 %, échéant jusqu'au 28 avril 2011	5 689	5 097
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	930	809
	6 625	5 909
Versements à recevoir à court terme	(5 695)	(5 100)
	930	809

12. À RECEVOIR DES FONDS

	<b>2011</b>	2010
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 126	17 136
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,51 %, échéant jusqu'au 24 mai 2011	589 729	670 782
	590 855	687 918
Fonds d'assurance récolte	-	20 084
	590 855	708 002

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	<b>2011</b>	2010
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-stabilité	96 851	80 227
programme Agri-investissement	27 627	27 760
programme Agri-protection	359	1 223
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement	-	347
	124 837	109 557

## 14. PRÊTS

	<b>2011</b>	2010
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	2 054	2 916
Versements à recevoir à court terme	(463)	(579)
	<b>1 591</b>	2 337

	<b>2011</b>	2010
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	20	41
entre 1 et 5 ans	1 012	956
5 ans et plus	1 022	1 919
	<b>2 054</b>	2 916

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15. PLACEMENTS

	<b>2011</b>	2010
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	<b>69 589</b>	71 019
Participation dans Capital Financière agricole inc.	<b>11 635</b>	11 731
Autres participations	<b>334</b>	-
	<b>81 558</b>	82 750

**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)**

Au 31 mars 2011, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 889 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2011 (2010: 2 165 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

## 15. PLACEMENTS (suite)

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
<b>Véhicules d'actifs cadres 2</b>				
Catégorie A-1	28 935	28 935	28 935	28 935
Catégorie A-2	31 436	31 385	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	–	5 706	–
Catégorie C	2 046	–	2 046	–
Actifs inadmissibles	3 022	942	5 810	1 035
<b>Véhicules d'actifs cadres 3</b>				
Actifs traditionnels	622	–	1 199	160
Actifs inadmissibles	7 529	5 372	7 885	6 549
	79 296	66 634	83 017	68 064
BTAA exclu du plan de restructuration				
	2 955	2 955	2 955	2 955
	82 251	69 589	85 972	71 019

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	85 972	71 019	93 943	79 482
Disposition	(958)	(541)	(6 570)	(6 298)
Radiation	(2 763)	–	(1 401)	–
Perte de valeur de l'exercice	–	(889)	–	(2 165)
Solde à la fin	82 251	69 589	85 972	71 019

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

15. PLACEMENTS (suite)

**Participation dans Capital Financière agricole inc.**

La Financière agricole détient 90,1 % des actions de la filiale, dont les résultats sommaires sont les suivants :

	<b>2011</b>	2010
<b>Résultats</b>		
Produits	986	1 252
Charges et quote-part des résultats des sociétés satellites	1 093	2 632
Perte nette	(107)	(1 380)
<b>Bilan</b>		
Actifs	19 628	19 073
Passifs	6 745	6 084
Avoir net	12 883	12 989

**Autres participations**

Au cours de l'exercice, La Financière agricole a fait l'acquisition du tiers des actions de Gestion FIRA inc. et d'une participation équivalente dans le Fonds d'investissement pour la relève agricole, une société en commandite. Les placements n'ont subi aucune dévaluation depuis leur acquisition.

16. IMMOBILISATIONS

	<b>2011</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Net</b>
Mobilier et équipement	845	653	192
Équipement informatique	1 635	1 188	447
Stations météorologiques	782	280	502
Développement informatique	10 098	7 782	2 316
	<b>13 360</b>	<b>9 903</b>	<b>3 457</b>
2010			
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	791	558	233
Équipement informatique	2 298	1 609	689
Stations météorologiques	782	202	580
Développement informatique	9 282	7 042	2 240
	<b>13 153</b>	<b>9 411</b>	<b>3 742</b>

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement, d'équipement informatique et du développement informatique ont été respectivement de 54 495 \$, 116 162 \$ et de 815 807 \$. De plus, le coût de l'équipement informatique disposé s'élève à 778 928 \$.

## 17. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<b>2011</b>	2010
Acceptations bancaires - institutions financières, 1,22 % à 1,25 %, échéant jusqu'au 29 avril 2011	<b>99 925</b>	151 175
Billets à escompte, 1,20 % à 1,29 %, échéant jusqu'au 24 mai 2011	<b>782 694</b>	464 392
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,25 % à 1,62 %, échéant jusqu'au 29 juin 2011	<b>203 300</b>	730 200
	<b>1 085 919</b>	1 345 767

En vertu du décret 380-2010 du gouvernement du Québec, daté du 29 avril 2010, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 598 millions de dollars échéant le 30 juin 2011 (2010: 1 869 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2011, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 3 496 millions de dollars (2010: 4 038 millions de dollars) et 1 598 millions de dollars (2010: 1 869 millions de dollars).

## 18. CHARGES À PAYER

	<b>2011</b>	2010
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	<b>2 601</b>	2 738
Contribution au paiement de l'intérêt	<b>96</b>	179
Programme Agri-stabilité	<b>1 645</b>	13
Traitements et avantages sociaux	<b>1 249</b>	1 033
Fournisseurs	<b>2 224</b>	1 486
Intérêts sur emprunts temporaires	<b>199</b>	172
Autres	<b>147</b>	361
	<b>8 161</b>	5 982

## 19. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du Programme d'aide spéciale aux fromageries.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

20. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	<b>2011</b>	2010
Solde au début	56 033	40 174
Dépôts des participants	34 128	23 102
Contribution de La Financière agricole du Québec	36 627	52 119
Intérêts distribués dans les comptes des participants	142	139
Retraits des participants	(69 303)	(59 501)
	<hr/>	<hr/>
Solde à la fin	57 627	56 033

21. DÛ AUX FONDS

	<b>2011</b>	2010
Fonds d'assurance récolte :		
Portant intérêt au taux de 1,2 %, échéant jusqu'au 8 avril 2011	4 000	–
Sans intérêt ni modalité de remboursement	603	947
	<hr/>	<hr/>
	4 603	947
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	7 301	–
	<hr/>	<hr/>
	11 904	947

22. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<b>2011</b>	2010
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 612	5 556
Versements à payer à court terme	(1 318)	(1 262)
	<hr/>	<hr/>
	4 294	4 294



## 23. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	<b>2011</b>	2010
Solde au début	14 723	14 642
Charge de l'exercice	1 898	846
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 263)	(765)
Solde à la fin	15 358	14 723

### Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

Taux d'indexation variant de 3,43 % à 4,55 % (2010 : 3,1 % à 3,45 %)

Taux d'actualisation variant de 2,33 % à 4,83 % (2010 : 2,52 % à 5,1 %)

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 33 ans (2010 : 3 à 32 ans)

## 24. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputable au prochain exercice financier totalisent 7 505 milliers de dollars (2010 : 7 590 milliers de dollars).

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière s'élèvent à 2 602 milliers de dollars (2010 : 3 328 milliers de dollars).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

25. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	<b>2011</b>	2010
Créances et intérêts courus	(29 645)	24 484
À recevoir des fonds	117 147	1 583
À recevoir du gouvernement du Québec	-	968
À recevoir du gouvernement du Canada	(15 280)	(21 841)
Charges à payer	2 192	(902)
Contribution provinciale reportée	(157)	(45)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	3 506	6 819
Comptes des participants au programme Agri-investissement	1 594	15 859
Dû aux fonds	10 957	(16 253)
Dû au gouvernement du Québec	56	(65)
Dû au gouvernement du Canada	972	-
Provision pour programme Agri-stabilité	10 717	9 701
Provision pour programme Agri-investissement	328	(21 937)
Provision pour programme Agri-Québec	78 959	-
Provision pour vacances	71	(51)
Provision pour congés de maladie	635	81
	<b>182 052</b>	(1 599)

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, les taux de cotisation de la Société au RREGOP, au RRAS et au RRPE ont augmenté de 8,19 % à 8,69 %, de 10,54 % à 11,54 % et de 10,54 % à 11,54 % respectivement.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 2 264 milliers de dollars (2010 : 2 274 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	<b>2011</b>	2010
Loyers - Société immobilière du Québec	<b>3 515</b>	3 433
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	<b>1 403</b>	1 548
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	-	1 300

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

## 28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



# ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2011

**FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES  
FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE**

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte. Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

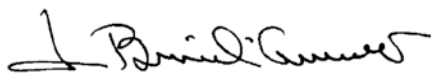
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

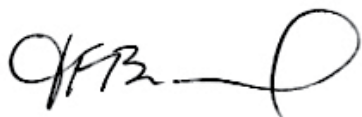
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Le président-directeur général de la Société,

**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives de la Société,

**Jean-François Brouard**

Lévis, le 15 juin 2011

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les bilans au 31 mars 2011, l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance récolte pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de leurs exploitations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, FCA auditeur**

Québec, le 15 juin 2011

## FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	<b>2011</b>	2010
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents (note 4)	214 235	230 668
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 4)	403 406	461 336
Intérêts	23	44
	<b>617 664</b>	<b>692 048</b>
<b>CHARGES</b>		
Compensations aux adhérents (note 4)	487 706	582 547
Intérêts - La Financière agricole du Québec	8 760	3 643
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	-
Autres frais	81	118
	<b>497 847</b>	<b>586 308</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>119 817</b>	<b>105 740</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<b>(759 712)</b>	<b>(865 452)</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b>(639 895)</b>	<b>(759 712)</b>

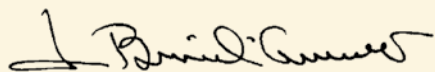


FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

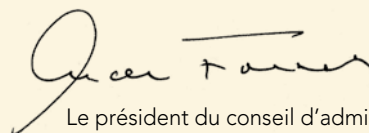
	<b>2011</b>	2010
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	173	290
Créances et intérêts courus	10 539	4 743
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	7 301	-
Avances aux adhérents (note 8)	32 768	83 928
	<b>50 781</b>	<b>88 961</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer (note 9)	2 382	9 066
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	590 855	687 918
Contributions des adhérents reportées	42 460	60 384
Provision pour compensations	54 979	91 305
	<b>690 676</b>	<b>848 673</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b> (note 15)	<b>(639 895)</b>	<b>(759 712)</b>
	<b>50 781</b>	<b>88 961</b>

Engagement (note 13)

Éventualités (note 14)



Le président-directeur général de la Société,  
Jacques Brind'Amour



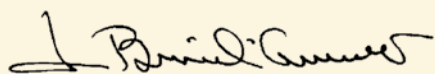
Le président du conseil d'administration de la Société,  
André Forcier

## FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

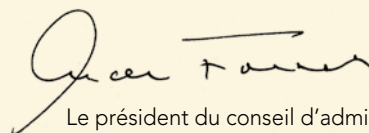
	<b>2011</b>	2010
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents	32 170	30 159
Contribution de La Financière agricole du Québec	47 243	46 991
Intérêts et revenus de placements	854	620
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA (note 7)	1 901	2 566
Plus-value non réalisée sur autres placements	2 551	3 889
	<b>84 719</b>	<b>84 225</b>
<b>CHARGES</b>		
Indemnités aux adhérents	42 413	122 289
Intérêts	100	20
	<b>42 513</b>	<b>122 309</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>42 206</b>	<b>(38 084)</b>
<b>AVOIR AU DÉBUT</b>	<b>36 925</b>	<b>75 009</b>
<b>AVOIR À LA FIN</b>	<b>79 131</b>	<b>36 925</b>

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	<b>2011</b>	2010
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	39	187
Placements temporaires (note 5)	5 810	141
Créances et intérêts courus	517	453
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 6)	4 603	947
	10 969	1 728
<b>Placements (note 7)</b>	<b>71 513</b>	<b>67 707</b>
	<b>82 482</b>	<b>69 435</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer	54	793
Contributions des adhérents reportées	1 038	796
Dû à La Financière agricole du Québec	-	20 084
Provision pour indemnités	2 259	10 837
	3 351	32 510
<b>AVOIR</b>	<b>79 131</b>	<b>36 925</b>
	<b>82 482</b>	<b>69 435</b>



Le président-directeur général de la Société,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration de la Société,  
André Forcier

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

## 1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif.

Les contributions au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Elle verse également une contribution annuelle au Fonds d'assurance récolte. Le partage de la prime entre les producteurs et La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole.

Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

### États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### Instruments financiers

#### a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

#### b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

##### *Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

### **c) Informations à fournir et présentation**

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu d'appliquer les chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables.

### **Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

### **Contributions, compensations et indemnités**

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2010 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 15.

## **3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES**

### **Normes internationales d'information financière (IFRS)**

À la suite d'une décision du Conseil des normes comptables du Canada, les sociétés ayant une obligation d'information du public, incluant les entités qui détiennent des actifs en qualité de fiduciaire pour un vaste groupe de tiers, seront tenues d'adopter les IFRS, en ce qui a trait à la comptabilisation et à la présentation de l'information financière. Ces normes entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Conséquemment, les Fonds adopteront les IFRS au 1<sup>er</sup> avril 2011 et produiront leurs premiers états financiers selon les IFRS à compter du prochain exercice financier, y compris les données comparatives.

## **4. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS**

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 594 371 milliers de dollars (2010 : 776 265 milliers de dollars) et les contributions de 724 306 milliers de dollars (2010 : 885 722 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 106 665 milliers de dollars (2010 : 193 718 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<b>2011</b>	2010
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	<b>5 810</b>	141

6. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2011</b>	2010
Portant intérêt au taux de 1,2 %, échéant jusqu'au 8 avril 2011	<b>4 000</b>	–
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>603</b>	947
	<b>4 603</b>	947

7. PLACEMENTS

	<b>2011</b>	2010
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	<b>16 522</b>	14 991
Dépôts à participation	<b>54 991</b>	52 716
	<b>71 513</b>	67 707

**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)**

Au 31 mars 2011, le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

## 7. PLACEMENTS (suite)

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2011, une plus-value non réalisée de 1 901 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminé à cette date (2010 : 2 566 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

Le Fonds détient les titres suivants de BTAA :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
<b>Véhicules d'actifs cadres 2</b>				
Catégorie A-1	13 980	11 203	13 980	10 683
Catégorie A-2	6 497	4 502	6 497	4 112
Catégorie B	1 179	651	1 179	192
Catégorie C	671	166	671	–
Actifs inadmissibles	–	–	371	4
	<b>23 327</b>	<b>16 522</b>	<b>22 698</b>	<b>14 991</b>

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale :

	2011	2010
Solde au début	22 698	23 039
Disposition	–	(45)
Radiation	(371)	(296)
Solde à la fin	<b>22 327</b>	<b>22 698</b>

### Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2011 a été établie par la Caisse en considérant une moins-value non réalisée de 1 673 milliers de dollars (2010 : 1 884 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient dans le portefeuille spécialisé BTAA.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de BTAA dans ce portefeuille.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2010 : 2 473 milliers de dollars).

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES – FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

**8. AVANCES AUX ADHÉRENTS**

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	<b>2011</b>	2010
Céréales, maïs-grain et oléagineux	31 557	83 928
Pommes	1 211	–
	<b>32 768</b>	83 928

**9. CHARGES À PAYER**

	<b>2011</b>	2010
Contributions et compensations	2 247	8 925
Crédits de contribution	135	141
	<b>2 382</b>	9 066

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

**10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE**

	<b>2011</b>	2010
<b>Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles</b>		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 126	17 136
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,51 %, échéant jusqu'au 24 mai 2011	589 729	670 782
	<b>590 855</b>	687 918

**11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.



## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée.

### Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène, de ce fait, le fonds à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour les fonds sont liés à leurs débiteurs respectifs ainsi qu'aux BTAA pour le Fonds d'assurance récolte. La gestion du risque relative aux créances est assurée par des politiques et des outils de suivi et de gestion s'y rattachant.

La valeur comptable des actifs financiers respectifs constitue l'exposition maximale des fonds. De plus, aucun débiteur n'a fait l'objet d'une provision pour mauvaises créances.

### Risque du taux d'intérêt

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé à un risque de fluctuation de taux d'intérêt en raison des emprunts effectués auprès de La Financière agricole pour de courtes périodes.

Le Fonds d'assurance récolte est également exposé au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les placements à long terme qu'il détient, soit les dépôts à participation et les BTAA (note 7).

## 13. ENGAGEMENT

L'engagement relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 300 milliers de dollars (2010 : 1 300 milliers de dollars).

## 14. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'une poursuite de l'ordre de 138 millions de dollars plus intérêts de la part d'un groupe de producteurs porcins qui contestent la méthodologie du coût de production applicable pour les années 2006 à 2008. À la date de préparation des états financiers, La Financière agricole, à titre de fiduciaire, n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

Le Fonds fait également l'objet de cinq autres litiges. Deux de ceux-ci concernent la prise en compte d'interventions du gouvernement fédéral qui ont un impact sur le versement des compensations en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et regroupent 136 producteurs. Le montant des réclamations totalise 14,9 millions de dollars plus intérêts. Deux autres litiges concernent l'application de la pénalité prévue au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles dans le cas d'un défaut de participer aux études de coût de production. Les réclamations totalisent 89 694 dollars de compensations non versées, le tout avec intérêts. Enfin, le dernier litige concerne le retranchement d'unités animales de l'inventaire de l'adhérent et la retenue des frais d'administration pour des animaux assurés par une coopérative. La réclamation s'élève à 40 652 dollars.

Le Fonds d'assurance récolte, quant à lui, fait l'objet d'un litige contestant l'échantillonnage sur la base de sites retenus aux fins de l'expertise. La réclamation comprend un montant de 81 615 dollars d'indemnités non versées et un montant de 20 000 dollars en dommages et intérêts.

À la date de préparation des états financiers, le fiduciaire n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ces litiges et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard dans les fonds fiduciaires respectifs.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

**FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES**

**15. ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES**

PRODUITS ASSURABLES	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2010			Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2011
	Contributions	Compensations			
Veaux d'embouche	(45 782)	113 076	107 992	551	(41 249)
Bouvillons et bovins d'abattage	(22 047)	45 884	43 010	230	(19 403)
Veaux de lait	2 280	30 527	31 967	26	814
Veaux de grain	741	7 496	4 722	(9)	3 524
Porcelets	(238 531)	107 661	33 401	2 452	(166 723)
Porcs	(449 232)	193 036	62 706	5 425	(324 327)
Agneaux	(1 455)	13 872	13 551	14	(1 148)
Pommes de terre	(1 951)	1 766	327	41	(553)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	281	99 290	180 912	1 299	(82 640)
Pommes	(4 016)	5 033	9 118	89	(8 190)
	(759 712)	617 641	487 706	10 118	(639 895)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante		Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Bouvillons et bovins d'abattage	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de lait	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de grain	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcelets	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcs	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Agneaux	2010		1 <sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010
Pommes de terre	2009		1 <sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010
Céréales	2009		1 <sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010
Maïs-grain	2009		1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2010
Soya	2009		1 <sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010
Canola	2009		15 août 2009 au 14 août 2010
Pommes	2009		15 août 2009 au 14 août 2010

# ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2011

## FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Les états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

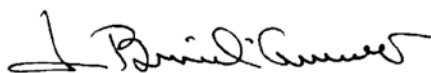
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

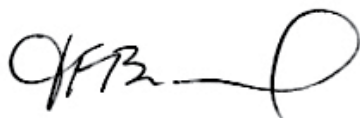
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,

**Jean-François Brouard**

Lévis, le 15 juin 2011

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

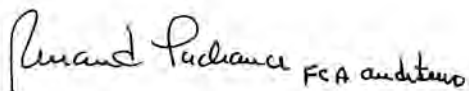
J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2011, ainsi des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, FCA auditeur**

Québec, le 15 juin 2011

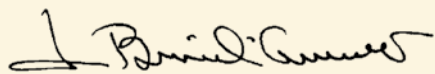
FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	<b>2011</b>	2010
<b>PRODUITS</b>		
Droits d'assurance (note 3)	12 010	11 548
Revenus de placements	2 119	1 347
Recouvrement (note 4)	167	456
	<b>14 296</b>	<b>13 351</b>
<b>CHARGES</b>		
Honoraires professionnels	3	61
Débours de garanties (note 4)	15 272	14 019
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 4)	(5 685)	20 775
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 6)	81	--
	<b>9 671</b>	<b>34 855</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>4 625</b>	<b>(21 504)</b>
<b>AVOIR AU DÉBUT</b>	<b>59 846</b>	<b>81 350</b>
<b>AVOIR À LA FIN</b>	<b>64 471</b>	<b>59 846</b>

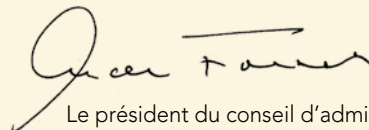
FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	<b>2011</b>	2010
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	-	6
Placements temporaires (note 5)	2 985	3 812
Revenus de placements à recevoir	457	478
	3 442	4 296
Placements (note 6)	162 479	162 685
	165 921	166 981
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 7)	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 4)	91 450	97 135
	101 450	107 135
<b>AVOIR</b>		
	64 471	59 846
	165 921	166 981

Événement postérieur à la date du bilan (note 9)



Le président-directeur général,  
Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
André Forcier

**FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**

	<b>2011</b>	2010
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 625	(21 504)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	(5 685)	20 775
Perte sur disposition de dépôts à participation	2	106
Gain sur disposition de placements en BTAA	(54)	(7)
Perte de valeur sur placements en BTAA	81	-
	(1 031)	(630)
Variation des revenus de placements à recevoir, élément hors caisse lié aux activités d'exploitation	21	55
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 010)	(575)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de disposition de dépôts à participation	48	1 789
Produit de disposition de placements en BTAA	129	958
Acquisitions de placements	-	(2 601)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	177	146
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(833)</b>	<b>(429)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>3 818</b>	<b>4 247</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>2 985</b>	<b>3 818</b>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	--	6
Placements temporaires	2 985	3 812
	2 985	3 818



## FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

### 2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

#### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

#### Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	<b>2011</b>	2010
Solde au début	97 135	76 360
Débours de garanties	(15 272)	(14 019)
Recouvrement	167	456
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	9 420	34 338
Solde à la fin	<b>91 450</b>	97 135
	<b>2011</b>	2010
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	28 442	30 025
Provision générale	63 008	67 110
	<b>91 450</b>	97 135

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 335,5 millions de dollars (2010 : 4 341,0 millions de dollars). Au 31 mars 2011, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 71,9 millions de dollars (2010 : 70,3 millions de dollars).

Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	<b>2011</b>		2010	
	<b>Montant utilisé</b>	<b>Montant inutilisé</b>	<b>Montant utilisé</b>	<b>Montant inutilisé</b>
Prêts	4 309 645	310 492	4 309 539	275 711
Ouvertures de crédit	25 874	34 607	31 487	35 905
	<b>4 335 519</b>	<b>345 099</b>	4 341 026	311 616

#### 4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

##### Garantie de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	<b>2011</b>	2010
moins de 5 ans	<b>416 327</b>	421 986
entre 5 et 10 ans	<b>1 297 532</b>	1 294 597
entre 10 et 15 ans	<b>1 476 104</b>	1 522 123
entre 15 et 20 ans	<b>1 123 444</b>	1 081 178
20 ans et plus	<b>22 112</b>	21 142
	<b>4 335 519</b>	4 341 026

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	<b>2011</b>	2010
moins de 4 %	<b>1 943 945</b>	1 662 153
de 4 % à 5,99 %	<b>755 543</b>	977 319
6 % et plus	<b>453 659</b>	611 395
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	<b>1 182 372</b>	1 090 159
	<b>4 335 519</b>	4 341 026

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

#### 5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<b>2011</b>	2010
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 1,24 %, échéant le 2 mai 2011	<b>1 998</b>	3 199
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 1 %	<b>987</b>	613
	<b>2 985</b>	3 812

FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

6. PLACEMENTS

	<b>2011</b>	2010
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888	7 044
Dépôts à participation, au coût	155 591	155 641
	<b>162 479</b>	162 685

**Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)**

Au 31 mars 2011, le Fonds détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, le Fonds a constaté une baisse de valeur durable de 81 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2011 et aucune l'an passé. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2011 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au 31 mars 2011, le Fonds détient les BTAA suivants :

	<b>2011</b>		2010	
	<b>Valeur nominale</b>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Valeur comptable</b>
<b>Véhicules d'actifs cadres 2</b>				
Catégorie A-1	5 526	5 526	5 526	5 526
Catégorie A-2	1 365	1 362	1 365	1 363
Catégorie B	248	-	248	-
Catégorie C	221	-	221	-
Actifs inadmissibles	-	-	247	-
<b>Véhicules d'actifs cadres 3</b>				
Actifs traditionnels	49	-	146	48
Actifs inadmissibles	368	-	400	107
	<b>7 777</b>	<b>6 888</b>	8 153	7 044

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2011		2010	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	8 153	7 044	9 309	7 995
Disposition	(129)	(75)	(958)	(951)
Radiation	(247)		(198)	
Perte de valeur	-	(81)	-	-
Solde à la fin	7 777	6 888	8 153	7 044

### Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2011, la valeur marchande des dépôts à participation est de 162 019 milliers de dollars (2010 : 148 728 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable aux 31 mars 2010 et 2011.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 5 918 milliers de dollars (2010 : 6 206 milliers de dollars).

## 7. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le 1<sup>er</sup> avril 2011, le Fonds a procédé au remboursement de l'avance de 10 millions de dollars, tel que mentionné au décret 335-2011 du gouvernement du Québec du 30 mars 2011.

## 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## 9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin 2011, le projet de loi 130 permettant l'intégration du Fonds à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011.